Image not found or type unknown

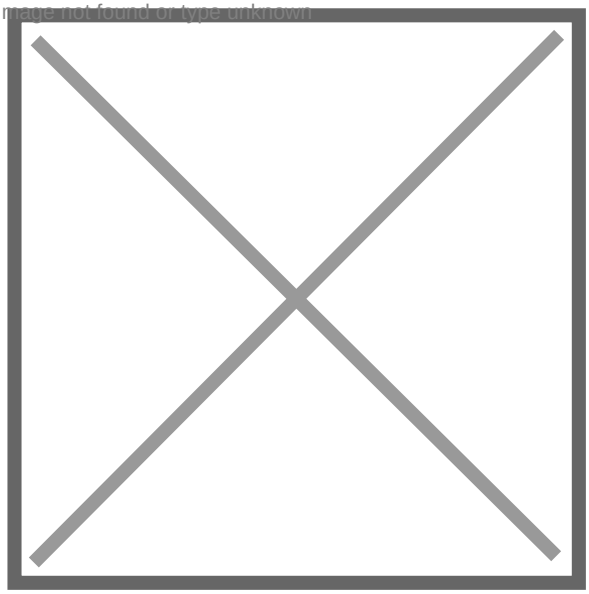

# Pb avec des charges réclamées.

Par **choulet**, le **01/03/2011** à **11:17**

Bonjour,

Ma voisine et moi même avons reçues la régularisation des charges pour l'année passée.
Nous trouvons la note bien élevée par rapport à la consommation d'eau.
Le problème est que lorsque nous prenons une douche ou faisons la vaisselle ou autre, l'eau chaude met du temps a arriver et l'eau coule et coule (plusieurs litres). pour la douche, l'eau est froide puis chaude puis froide etc, ce qui nous fait couler l'eau beaucoup lus longtemps.
J'ai déjà fait part de ce problème au dépanneur de chaudière, il me dit qu'il y a beaucoup de perte car la chaudière est d'une part âgée, et d'autre part elle se trouvé trop loin par rapport a la salle de bain sui est à l'étage.
Pouvons nous contester cette facture? avons nous un quelconque recours pour "obliger" notre propriètaire a changer les chaudières?
Quoiqu'il en soit nous allons payer notre facture bien entendu.
merci d'avance pour votre réponse.
cordialement

Par **amajuris**, le **01/03/2011** à **11:33**

bjr,
c'est un problème connu dans certaines installations collectives, surtout dans les résidences de montagne peu occupées et dont les occupants permanents doivent attendre très longtemps pour obtenir l'eau chaude.
changer la chaudière n'est pas forcément une solution, il faut isoler les tuyaux d'eau chaude qui traverse le bâtiment.

autre solution selon l'installation, c'est de supprimer l'eau chaude collective et la remplacer par un moyen individuel (chauffe eau électrique).
cdt

Par **mimi493**, le **01/03/2011** à **14:08**

Envoyez (votre voisine aussi), une LRAR au bailleur afin de signaler le problème constituant un trouble de jouissance et le mettant en demeure de procéder à la réparation afin de faire cesser le trouble de jouissance. Qu'à défaut, vous saisirez la justice

Par **choulet**, le **01/03/2011** à **18:11**

tout d'abord, merci pour vos réponses.
je voudrais juste dire que ce n'est pas un chauffage collectif. nous sommes deux appartements dans une maison. chacun a sa chaudière et paye ses propres factures.
cordialement

Par **mimi493**, le **01/03/2011** à **18:30**

Ah là, c'est différent. Il faut faire régler votre chaudière par quelqu'un de compétent.

Par **choulet**, le **02/03/2011** à **09:10**

Le propriètaire a un contrat avec une entreprise, celle ci est venue en décembre 2010 pour une grosse panne et en même temps en a profité pour faire les réglages mais le réparateur nous a dit que la chaudière était ancienne, qu'il n'y a aucune isolation au niveau des tuyaux et qu'elle est vraiment placée trop loin des pièces.
je vais contacter le propriètaire et on verra bien.
merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés